

COMITE DES SAGES

REUNION DU 21 octobre 2021

Présent/e/s : ANGE Jean-Bernard, AUJOLS Yvette, CABANTOUS Solange, CHAMBON Régine, DELAGNES Huguette, ESTREGUIL Jean-Pierre, FERNANDEZ Yves, GUENOT Christian, GUILLEBASTRE André, LANTUECH Marie-Claude, LOUBIERE Josiane, MAS Joëlle, STENGELE André.

Excusé/e/s : RICHARD Alain (démissionnaire pour raisons personnelles) Démission à officialiser par courrier adressé à Mairie de Flagnac 3 place de l'église 12300 Flagnac.

Absent/e/s : FUMEL Daniel

Représentants de la Mairie : LANTUEJOUL Olivier

1. **Réflexion sur des aménagements permettant de développer l'attractivité du village :**

1.1. Compte-rendu AGNAC :

- La proposition d'une aire de repos pour les pèlerins à la place de l'ancienne aire de jeux pour enfants vient notamment du constat que cet espace n'est plus utilisé. Donc, autant le reconverter avec l'avantage des sanitaires déjà sur place.
- La question est posée de savoir s'il pourrait y avoir des habitants opposés à ce projet. Actuellement, au sein du Comité, personne n'a observé d'indice alarmant à ce sujet.
- A la proposition telle qu'énoncée dans le compte-rendu de la réunion du 23 septembre à Agnac, on rajoute la proposition d'un distributeur d'aliments et de boissons qui serait mis en place de façon saisonnière.

1.2. Compte-rendu FLAGNAC :

- On convient de l'intérêt qu'il y a à revoir la signalisation permettant de mieux connaître les services et activités du bourg. Mais il faudra tenir compte du fait que des infos de ce genre ne peuvent être apposées à front d'une route départementale.
- Concernant les circuits pédestres de rando, après consultation au près de l'Office du Tourisme de Decazeville, il s'avère que le label « al travers » n'a plus cours. Par contre, on apprend qu'il y a 6 circuits mentionnés publiquement :
3 (2 sur Flagnac, 1 sur Agnac et Pagax) sont mentionnés dans la brochure de l'OT « Les belles balades de l'Aveyron / Destination Pays Decazevillois – Vallée du Lot. Ces 3 circuits ont fait l'objet d'un long travail de balisage et d'obtention des autorisations à négocier avec les propriétaires locaux.

3 autres circuits sont proposés par l'association du Château de Pagax, sans que l'on sache si toutes les démarches de balisage et de demandes d'autorisation ont été effectuées.

- D'autres circuits existent et seraient à promouvoir, notamment ceux qui peuvent relier la « zone Flagnac » à la « zone Agnac ».
- Le point 4 du compte-rendu de la réunion « tourisme Flagnac » du 14 octobre est considéré comme hors sujet et n'est pas débattu.

1.3. Procédures pour la suite :

- Les propositions « attractivité touristique Agnac-Flagnac » seront présentées en première instance à la « Commission Tourisme » du Conseil municipal, en essayant de les présenter au plus près du protocole de travail défini dans la lettre de mission. Il est bien précisé que nous n'avons pas au sein du Comité toutes les compétences professionnelles requises pour répondre à tous les items de la lettre de mission (notamment concernant les coûts des propositions).
- Il y aura ensuite en seconde instance débat avec le Conseil municipal et ce dernier décidera des projets prioritaires ; au fur et à mesure de l'évolution des travaux, il y aura probablement des allers-retours entre Comité des Sages, Commission tourisme et Conseil municipal pour débattre du suivi des projets.
- Il appartiendra au Conseil municipal d'établir des priorités en fonction d'une part d'une attention accordée en alternance à chacun des deux bourgs (1^{ère} réalisation à Agnac, 2^{ème} réalisation à Flagnac, 3^{ème} à Agnac, et ainsi de suite), et d'autre part en fonction de l'évolution des travaux en cours dans la commune (exemple : la remise à jour du panneau géographique sur la place de Flagnac n'est pas prioritaire tant que les travaux de réaménagement de la place ne seront pas terminés.)

2. Réfléchir à une structure en mesure de proposer et de réaliser des activités d'animation pour les aînés de notre Commune :

(voir en annexe comptes-rendus du groupe de travail)

- La question se pose de savoir comment se doter d'une structure pérenne dans le temps, ou, à tout le moins une personne de référence dédiée à ces activités des aînés. Si cette personne est un agent communal ou intercommunal, il risque de dépendre des fluctuations politiques qui peuvent survenir tant à la Commune qu'à Decazeville-Communauté.
- On fait remarquer que le Club 3^{ème} âge ne fonctionne plus-
- De plus, il manque à Agnac un lieu de rencontre intergénérationnel (hormis les rencontres fortuites à l'occasion du passage de la pizzeria

ambulante) alors qu'à Flagnac ce lieu existe avec l'association « Hier, un village ».

3. Informations sur les dossiers en cours en Conseil Communal :

- 3.1. Une conseillère propose d'organiser une démarche d'accueil pour les nouveaux habitants de la Commune. Rien n'existe à ce propos et on ne connaît pas toujours les nouveaux habitants. On réfléchit à l'organisation d'une réunion d'accueil et à l'élaboration d'un livret sur les services locaux.
- 3.2. On a constaté que des panneaux indicateurs avaient disparus. On réfléchit à une solution (panneaux soudés à leur support, par exemple).
- 3.3. Concernant les terrains dans les lotissements :le-terrain à la Garrigal et 2 derniers lots à St-Vincent viennent d'être vendus. Il reste un terrain encore disponible au milieu du bourg d'Agnac.
- 3.4. On a fait le bilan des 2 récentes réunions publiques sur l'aménagement du bourg de Flagnac et la revitalisation du centre du bourg.
Il ressort de l'étude d'Optea qu'il y a beaucoup de logements dégradés, voire très dégradés dans le centre-bourg. Les propriétaires ont été interpellés pour les inciter à réhabiliter ou à vendre.
- 3.5. Modification du taux de la taxe d'aménagement : la Commune avait décidé en 2011 de mettre en place la taxe d'aménagement avec un taux de 2,50 sur l'ensemble de la commune. Cette taxe permettait en partie de financer la création de réseaux dans certaines zones et d'en créer dans les zones qui en sont dépourvues. Depuis 2017, sur les zones U et Ncd il est appliqué une taxe d'aménagement de 1,50% et 2,50% pour les autres zones nécessitant des dépenses importantes pour l'équipement en réseaux, voirie et éclairage public. Etant donné que le nouveau PLUIH applicable depuis mars 21 ne fait pas apparaître de zones particulières à aménager, le Conseil municipal décide d'instituer un taux unique de 2%.
- 3.6. Il a été décidé d'établir une taxe sur les logements vacants (c'est-à-dire vides et sans équipements) afin d'inciter les propriétaires à louer ou à rénover. Cette taxe sera applicable en 2023 sur base de la valeur locative du bien.
- 3.7. On a reçu le Sous-Préfet de Villefranche pour une visite de la Commune et pour lui faire part des projets en cours (revitalisation du centre-bourg ; prochain établissement pour les mal-voyants).
- 3.8. On a organisé une réunion avec les représentants des 14 associations actives sur la Commune :
 - présentations des associations entre elles ;
 - tour de table sur les projets post crise sanitaire ;
 - planifications des réservations de salles.
- 3.9. Le camping a fermé au 30 septembre. Les nouveaux propriétaires continuent d'investir (notamment 4 mobil-homes et 8 tentes).

4. Planning des prochaines réunions :

- Prochaine réunion plénière le mercredi 1 décembre à 20h.
- 2 représentants du Comité des sages présenteront leurs travaux en début du conseil municipal du 08/11/2021.